

Chilleurs info

Bulletin municipal Juin 2023 - n° 84



Sommaire

Portrait	2
Informations générales	3
Manifestations	6
Extraits de conseil	9
Travaux	11
Associations	12
Un peu d'Histoire	15

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

10 ans déjà que la MARPA des Charmilles a ouvert ses portes dans des bâtiments idéalement implantés au cœur de notre bourg. Depuis ce 1er juillet 2013, de nombreux résidents ont pu fréquenter cet établissement à taille humaine qui offre à nos aînés à la fois des logements indépendants et des espaces communs, ce qui leur permet de bénéficier d'activités diverses et variées et ainsi de rompre leur isolement. Je songe particulièrement à ceux qui depuis 10 ans ont vécu à cet endroit et qui nous ont quittés.

Une pensée également pour notre doyen, M. Pierre VALLEE qui à 101 ans, nous a quitté paisiblement après une longue vie de bonheur partagée avec son épouse.

La fin de l'année scolaire correspond aux fêtes des écoles et aux différentes animations organisées par nos associations.

J'évoque notamment le vide-grenier du 25 juin et à la journée du COC en fête le 1er juillet, qui auront lieu autour du stade, aux journées de fête nationale les 13 et 14 juillet ainsi que la cérémonie en l'honneur de nos résistants le dimanche 13 août.

N'oublions pas les prochains marchés des Producteurs organisés à la Rouche, les 7 juillet et 1er septembre, ce dernier étant organisé conjointement avec le forum des associations.

Vous pourrez découvrir au fil des pages de ce numéro du CHILLEURS Info d'autres activités vous permettant à toutes et à tous de passer un bel été.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts :
du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H
les mardis et vendredis
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
et le samedi de
9 H à 12 H

Tél : 02.38.39.87.06

Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr
Facebook :
Mairie de Chilleurs aux Bois Officiel



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Delphine VILLENEUVE
Directrice de la MARPA

À l'ombre des charmilles

Hier, les 24 résidents ont déjeuné des carottes râpées, des cuisses de pintades avec des pommes de terre sautées, et des entremets en dessert. La vinaigrette est faite maison, me précise Delphine VILLENEUVE, la directrice de la MARPA « Les Charmilles ». Une précision qui dit comment fonctionne l'établissement, « comme à la maison mais pour une famille nombreuse ! », mais qui raconte aussi ce souci de la précision, ce sens du détail, et une certaine attention portée à l'Autre.

Delphine VILLENEUVE, il ne faut pas forcément chercher d'explication, a plus ou moins toujours voulu aider les autres. Sa vocation lui apparaît dès le collège. L'adolescente s'imagine travailler dans le social. « Je voulais aider les gens. » Ne sont-elles pas belles ces vocations que rien n'ébranle ; ni les épreuves, ni le temps. Car il faudra des années d'études et d'investissement, des examens manqués et des efforts renouvelés pour tenir son rêve et parvenir à son but. Mais en plus de sa délicatesse, la Lochoise d'origine semble aussi être bien dotée en matière d'opiniâtreté. Elle envisage de devenir puéricultrice, puis éducatrice pour jeunes enfants handicapés avant de se diriger vers des personnes adultes souffrant de handicaps mentaux. Elle réalise son BTS par alternance dans un SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) dans une association pour adultes handicapés, et travaillera par la suite dans un foyer occupationnel. Elle passera également plusieurs mois dans un service de tutelles (UDAF). Elle côtoie toutes sortes de public et parfois, les accompagne le cœur lourd. « Certaines situations peuvent être difficiles à vivre. Mais je me suis toujours sentie utile. À ma place. On ne peut pas choisir de travailler à aider des êtres humains par dépit. On le fait par envie. C'est une vocation. »

Accompagner des personnes âgées, Delphine n'y avait pas vraiment pensé. D'ailleurs, elle ne s'imagine toujours pas travailler en Ehpad. Mais à la MARPA, c'est différent. C'est la vie encore et toujours. Après sept années en tant que responsable d'un service d'aide à la personne en Touraine, Delphine arrive à CHILLEURS-AUX-BOIS. Elle a trente ans et envie d'autre chose. Tout est à construire ! Dix ans plus tard, malgré le rythme et l'exigence qu'impose son métier, elle se sent toujours à sa place : « J'aime la proximité à la MARPA, tant avec les résidents, les familles, l'équipe, que les membres de l'association gestionnaire ou les différents prestataires... » Entourée de sa « chouette équipe » de six agentes polyvalentes, elle rajoute de la vie aux années à défaut d'avoir le pouvoir de rajouter des années à la vie, comme le dit l'expression. C'est à grand renfort d'animations pour tous et de solutions pour chacun, mais surtout d'écoute, de porte de bureau ouverte et de disponibilité. La proximité pour maître-mot, elle préfère être Delphine que Madame VILLENEUVE.

Je suis arrivée à la fin du cours de gym (quand la prof distribuait des chocolats !), je repars à l'heure du déjeuner, dans le brouhaha léger des discussions autour des tables. Par la fenêtre, il y a le vert des arbres, le bruit du clocher et d'ici quelques jours, quand l'école aura repris, il y aura celui des enfants qui jouent dans la cour. Je vois comme la vie peut être douce quand on a trouvé sa place, quand on n'est plus seul, quand on a le sentiment d'être utile aux autres. Douce comme Cookie, le petit chien de Delphine qui, le temps de notre entrevue, sera passé plusieurs fois de ses genoux à son petit tapis derrière le bureau. Douce comme une après-midi de printemps à l'ombre des charmilles.

La MARPA « Les Charmilles » fête ses 10 ans

Il y a dix ans, le 1er juillet 2013, la résidence seniors « Les Charmilles », plus communément appelée la MARPA (pour Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie), accueillait ses premiers résidents heureux de pouvoir emménager dans l'un de ses 23 appartements, tous de plain-pied, et de profiter des espaces de vie communs (salon, salle d'activité climatisée, salle à manger ...). La MARPA chilleuroise était alors la quatrième du département, les premières ayant vu le jour à Nesploy, Ervauville et Sermaises. Le concept MARPA répond à une idée simple : Offrir un vrai « chez soi » aux personnes âgées en situation d'autonomie. Tout en bénéficiant d'un environnement sécurisé, les résidents peuvent ainsi aménager et décorer leur appartement à leur guise, bénéficier ou non des services proposés (animations, entretien du linge ...), aller et venir comme bon leur semble. Le fonctionnement de la maison est géré par une association présidée, depuis l'origine, par Monsieur Gérard LEGRAND, Maire de notre commune.

Depuis 10 ans, le succès ne se dément pas, la MARPA démontrant ainsi qu'elle répond à un réel besoin. Les résidents viennent pour rompre l'isolement (social et/ou géographique), se rapprocher de leur famille

ou parce que leur habitation n'est plus adaptée (présence de marches, baignoire ...). Le concept séduit par sa taille humaine, son ambiance familiale et son environnement sécurisé. Le sentiment de liberté revient également souvent dans la bouche des résidents. « J'apprécie les activités avec les copines mais j'aime aussi être tranquille le soir devant un bon film. Ce qu'il y a de bien, c'est qu'ici rien n'est imposé » nous confie une résidente. « Je peux aller chez le coiffeur, le boulanger ou le pharmacien toute seule : c'est à 200 mètres d'ici » souligne son voisin.

Des animations (lotos, jeux, shows musicaux, gymnastique douce, danse, chorale ...) et rencontres intergénérationnelles sont régulièrement organisées tandis que des partenariats se sont tissés, notamment avec des associations locales. Un séjour intergénérationnel a même été organisé en mai 2019 avec les jeunes de la Maison Familiale du Pithiverais et les seniors de la MARPA de Nesploy. Les anniversaires des résidents sont également fêtés, ce qui contribue à l'ambiance chaleureuse et conviviale, chère à la résidence.



Décembre 2011 :
Le chantier est lancé

Mars 2012 :
La première pierre est posée

Printemps 2012 : Le bâtiment sort de terre



1er juillet 2013 : L'équipe de la MARPA accueille ses premiers résidents



MARPA Les Charmilles
54 Grande rue - 02.38.30.46.15
marpalescharmilles45@outlook.fr

JARDINS de PRINTEMPS

Événement dans
le jardin de
l'école élémentaire
Pierre de Ronsard

**« RESPIRER CET AIR...
COMME ROSE...
Mignonne,
allons voir... »**

Le vendredi 17 mars 2023, deux événements ont eu lieu à l'école élémentaire :

La plantation de deux rosiers Pierre de Ronsard

L'installation de deux nichoirs

Les agents des espaces verts, en présence des délégués de classe accompagnés de leur instituteur, ont planté ensemble deux rosiers dans le jardin potager de leur école « Pierre de Ronsard » et également installé un nichoir.



Informations générales

BRÈVES

Nouvelle arrivée

**Bienvenue à Sophie TRESSENS,
nouvelle Secrétaire Générale
de notre commune**



Sophie TRESSENS a intégré, en avril dernier, notre personnel communal en qualité de Secrétaire Générale. Loirétaine disposant d'une solide expérience au sein des collectivités locales, elle a été séduite par l'attractivité de notre commune et sa taille humaine.

Sophie TRESSENS remplace Carole LEMAY, qui vogue vers des nouvelles fonctions au sein de la commune de BOISSEAUX.

Nous remercions Carole pour son investissement au service de notre village et lui souhaitons une bonne continuation dans ses projets professionnels et personnels.

Tout comme Carole avant elle, Sophie occupe un poste-clé, essentiel au bon fonctionnement de notre commune et qui comporte de multiples dimensions. Véritable cheville ouvrière de notre commune, elle a, en effet, en charge :

- la participation à la définition et à la mise en œuvre du projet global de notre commune en lien avec les élus,
- le suivi des différents projets de notre commune et la recherche de financements,
- la bonne organisation des services municipaux,
- la gestion des Ressources Humaines de notre collectivité,

- la préparation des Conseils municipaux puis le suivi et la mise en œuvre des décisions prises,
- la rédaction des dossiers et documents officiels,
- l'élaboration et le suivi du Budget de la commune ainsi que la gestion comptable,
- l'élaboration, la passation et le suivi des marchés publics.

Sophie a également un rôle de conseil et d'assistance aux élus, de même que des missions opérationnelles et juridiques. Une polyvalence que notre nouvelle Secrétaire Générale apprécie particulièrement.

Nous souhaitons à Sophie un plein épanouissement dans ses nouvelles fonctions au sein de notre commune.

Vous pouvez la joindre par téléphone au 02.38.39.28.02 ou par mail à l'adresse suivante : secretariat.mairie@chilleursauxbois.fr.

Carte Nationale d'identité

Depuis le 2 mars 2017, la Mairie ne délivre plus les Cartes Nationales d'Identité ainsi que les Passeports.

Ce sont auprès des administrations équipées d'un dispositif de recueil qu'il faut nécessairement s'adresser.

Les usagers peuvent donc effectuer leur demande dans l'établissement administratif de leur choix sur l'ensemble du territoire Français.

Cependant, une pré-demande en ligne est indispensable sur le site www.ants.gouv.fr ou avec le cerfa papier n° 12100*02.

Paroisse de Chilleurs-aux-Bois

27 étudiants et jeunes professionnels du groupe WEMPS (Week-Ends Mission Prière Service) sont venus de toute la France, les 4 et 5 mars derniers, pour partager avec nous un week-end festif axé sur le partage et la rencontre des habitants de notre groupement paroissial.

De nombreux temps forts ont rythmé ces deux journées.

Le samedi après-midi, un stand ouvert à tous a été dressé sur le parvis de l'église Saint Pierre de Chilleurs-aux-Bois, proposant un temps d'accueil et d'échanges apprécié autour d'un café et de crêpes maison alors qu'à l'intérieur de l'église, le Père Messian HURET se tenait à disposition de toute personne souhaitant le rencontrer. Les plus jeunes pouvaient, quant à eux, s'adonner aux activités ludiques organisées à leur attention au sein du parc et de la salle de la Cour Gauthier, situés à quelques mètres de l'église. Un magnifique concert mêlant chants sacrés, textes bibliques et mise en lumière de notre patrimoine a été également au programme tandis qu'un apéritif dinatoire et une veillée ont achevé de belle manière cette journée décidément bien remplie et particulièrement riche à tous points de vue.

Dimanche, les WEMPS ont participé à l'animation de la messe avant de partager avec les paroissiens un temps de convivialité autour d'un verre de l'amitié, offert sur le parvis, et d'un repas.

Ce week-end a également et surtout été l'occasion pour les paroissiens et les jeunes d'aller à la rencontre des habitants de Chilleurs-aux-Bois et des communes avoisinantes.



Les établissements les plus proches de Chilleurs-aux-Bois :

- La Mairie de Neuville-aux-Bois : 02 38 75 52 22
- La Police Municipale de Pithiviers : 02 38 30 06 40
- La Mairie d'Outarville : 02 38 39 50 19 -**NOUVEAU**-

Les mairies les plus éloignées :

- Artenay
- Beaune-la-Rolande
- Malesherbes
- Puiseaux

En cas d'urgence médicale, contactez le 15

FORTES chaleurs

RECENSEZ-VOUS AUPRES DU C.C.A.S.

Le Plan Canicule 2023 est désormais ouvert aux inscriptions !

Personnes âgées de 75 ans et +

Rendez-vous à l'accueil de la Mairie pour remplir le questionnaire

C.C.A.S. de Chilleurs-aux-Bois
42 Grande Rue
45170 CHILLEURS-AUX-BOIS
Tel. Mairie : 02 38 29 87 06
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00
Mardi et vendredi de 14h00 à 17h00

Escrime

Habitants de CHILLEURS AUX BOIS, Monsieur DIAZ Manuel et Madame FRASZCZAK Clémentine ont ramené une très belle coupe à la maison.

En effet, ils sont champions de France d'escrime artistique en duel en février 2023.

Nous leur adressons toutes nos félicitations.





Classe découverte Ingrannes GS

La classe de grande section de l'école Maternelle est partie en classe de découverte du 8 au 12 mai à INGRANNES. Au cours de ce séjour, les enfants ont réalisé des activités autour des animaux et de la nature.

Une intervenante en art et artiste plasticienne est venue chaque jour de la semaine pour construire des sculptures d'animaux imaginaires avec du papier journal, de la colle et de la terre.

La classe de découverte est un enrichissement pour l'enfant car il s'épanouit et il devient plus autonome.

Ce projet a pu être réalisé grâce à la Mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS qui a financé la moitié du séjour.



Alicia est une mini star

Cette fillette Chilleuroise de 3 ans est déjà une petite célébrité.

Nous pourrions la voir dans une campagne publicitaire organisée par une grande enseigne culturelle.

Cette belle petite frimousse aux cheveux bouclés a une sacrée carrière à son palmarès à l'âge de 3 ans.

Alicia passe régulièrement chez Mlle HENAULT Chloé pour renouveler son book. La fillette a toujours pris beaucoup de plaisir à poser et à jouer avec l'objectif dans son studio à NEUVILLE-AUX-BOIS.

Elle est très photogénique et toujours souriante. A partir de l'âge de 1 an et demi qu'elle a été repérée par plusieurs agences photo de PARIS.

Alicia a posé pour la marque Tartine et Chocolat qui incarne l'exigence à la française pour la collection hiver 2022.

Cette petite bouille craquante a été aussi l'ambassadrice des marques Bledina, Ametisse, Zawadi et Liberty B.

Elle est également une mini influenceuse sur les réseaux sociaux avec plus de 3 100 personnes qui suivent ses aventures @alicia.c_model

Alicia a une très importante actualité grandiose puisqu'elle va figurer dans tous les magasins Cultura pour la rentrée de septembre.

Alicia est par ailleurs l'image Aunea, une marque de cosmétique dédiée aux enfants à la peau noire, mate et métissée pour la gamme cheveux.

Son agenda est bien rempli pour les vacances scolaires, entre castings et différents shootings.



Service scolaire et périscolaire
Mairie de Chilleurs-aux-Bois
Tél. 02 38 39 87 06
mairie@chilleursauxbois.fr

Berger Levrault

Et si on préparait la prochaine rentrée scolaire ?

2023
-
2024

Le Portail Famille

De la Petite Section au CM2, le Portail Famille est l'outil indispensable pour gérer les activités périscolaires de vos enfants : restaurant scolaire et garderie matin / soir.

Date limite des réservations le 7 juillet 2023

Cas particuliers

Dérogation ?

Déménagement ?

Séparation et garde alternée ?

Problème de connexion sur le Portail ?

Contactez la mairie pour obtenir plus de renseignements.

Bus scolaire : Inscription en ligne

Jusqu'au 15 juillet 2023

REMI 45 – 0 806 70 33 33

Ligne scolaire 5201p Gallerand-Ronville

www.remi-centrevaldeloire.fr



Centre de loisirs : Vacances et Mercredi

Inscription auprès de la CCDP

www.ccdp.fr – Service Enfance Jeunesse

Accueil : 02 38 32 76 10



Le tour du monde de Claire et sa famille (Épisode 3)

Voilà maintenant neuf mois que Claire et Benoît GRESTEAU, ainsi que leur fille Valentine, sillonnent l'Europe à bord de leur camping-car (voir nos deux précédents numéros).

Aujourd'hui, après avoir traversé 14 pays, la famille chilleuroise vient de dire au revoir à la Scandinavie. Elle partage avec nous ses étapes dans ces deux beaux pays que sont la Suède et la Norvège.

Que retenir-vous de la Scandinavie ?

Nous nous étions préparés tant sur le plan technique que vestimentaire. Certaines personnes rencontrées durant notre périple nous avaient pourtant prévenus « La Suède et la Norvège en hiver, il faut être fou ou aimer le froid, voire les deux ! ».

Les premiers jours dans le sud de la Suède furent assez agréables. « Un froid polaire particulièrement rude s'abat cette année sur le pays » nous confie, sur la route, un Suédois alors que nous étions en direction du Cercle polaire. Nous étions loin du compte ...

Des températures affichant -22°C , des tempêtes de neige à peine croyables, notre eau gelant instantanément, réduisant à néant le réconfort d'une bonne douche, le chauffage donnant de jour en jour des signes de fatigue ... Tel fut notre quotidien.

Mais pour quelles raisons s'infliger cela ?

Mère Nature ne nous rend pas la tâche facile mais sait nous récompenser à la hauteur de nos sacrifices. Un soir, votre moral dans les chaussettes, vous vous risquez à sortir, bravant le rude climat de la forêt qui est, pour une nuit, votre hôtel. Le temps s'arrête. Des lueurs vertes et roses débutent alors, au-dessus de vous, leur chorégraphie qui restera le plus beau spectacle de votre vie. Les aurores boréales sont un rêve pour beaucoup, elles étaient le nôtre depuis le départ.

Il est difficile de décrire les paysages somptueux rythmés par les montagnes, les fjords et les villages typiquement scandinaves. Nous ne pouvons que vous encourager à les découvrir par vous-même.

Claire, Benoît et Valentine.



Parc de la Cour Gauthier

Le parc de la Cour Gauthier est un espace public, ouvert à tous les Chilleurois qui peuvent librement s'y promener et profiter des équipements mis à disposition en respectant quelques règles simples destinées à faciliter le bien-vivre ensemble (utilisation des jeux pour enfants sous la responsabilité d'un adulte, chiens tenus en laisse ...). Il demeure accessible même lorsque la salle est louée ou utilisée.

Nuisances sonores

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale, pouvant entraîner une forte amende.

J'AIME MA COMMUNE,

La qualité de vie, c'est
L'affaire de tous !

JE PRÉSERVE SON ENVIRONNEMENT



NON
AUX DÉPOTS SAUVAGES



ABANDON SAUVAGE
DE DÉCHETS : DE 135
À 1 500 € D'AMENDE



DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE
OU SOLUTION
ADAPTÉE :
LE BON RÉFLEXE

Des permanences au service des Chilleurois

Plusieurs associations et partenaires publics se mobilisent afin d'aider les habitants dans leur vie quotidienne, qu'il s'agisse de faire face à la précarité, d'effectuer des démarches administratives ou tout simplement d'aller à leur rencontre et pouvoir échanger librement.

Des permanences sont ainsi assurées à la Mairie par France Services, à raison de deux demi-journées par semaine, afin d'aider les Chilleurois dans leurs démarches administratives du quotidien. Barbara et Laëtitia vous accueillent ainsi, les mardis de 14h à 17h. Ces dernières proposent un accompagnement personnalisé ainsi qu'une mise en relation visiophonique avec un conseiller des organismes partenaires : Finances Publiques, Assurance maladie, Assurance retraite, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Pôle emploi, Point Justice, Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), La Poste et ADIL.

Elles peuvent ainsi vous aider à établir votre déclaration de revenus, créer un compte sur le site de Pôle emploi, préparer votre retraite ou encore gérer votre compte AMELI ...

La Croix Rouge française assure également des permanences sur notre commune dans le cadre de son opération itinérante « Carré Rouge Mobile ». Un camping-car aux couleurs de l'association stationne ainsi le 2ème et le 4ème mardi du mois, au Domaine de Chamerolles ainsi que sur le parking de la Cour Gauthier. Ce dernier est équipé d'un espace d'accueil et d'un poste informatique avec accès internet permettant de traiter certaines tâches administratives.

Les missions principales sont l'accueil, l'écoute, l'orientation vers les dispositifs adaptés, l'aide alimentaire ou vestimentaire, les dépannages en produits d'hygiène, l'accès aux droits ... Si des personnes sont dans l'incapacité de se déplacer jusqu'au lieu de permanence, des visites à domicile peuvent être effectuées.

Une autre permanence est assurée le 1er jeudi de chaque mois, par le **Secours Populaire** dans le cadre de son dispositif Solidaribus. Tout comme le Carré Rouge Mobile, l'objectif du Solidaribus est de créer un contact avec les personnes et familles isolées en situation de précarité et de leur proposer une solidarité de proximité. Le Solidaribus stationne ainsi, une fois par mois, sur le parking de la Cour Gauthier et dans l'enceinte du Domaine de Chamerolles.

Urbanisme

Pour savoir si vos travaux de rénovation ou d'aménagement sont soumis à une procédure, vous pouvez vous référer au schéma ci-contre.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, vous devez déposer vos demandes de travaux sur la plateforme SIRAP à l'adresse suivante : sve.sirap.fr.

Pour toute information à ce sujet, vous pouvez prendre contact avec Julie BIGOT, en charge de l'urbanisme, au 02 38 39 28 04 ou par email à : accueil.mairie@chilleursauxbois.fr



L'eau potable est précieuse, économisons-la !

Les **bons gestes** pour réduire sa facture et protéger la planète.

 <p>Réparer les fuites ! Contrôler sa consommation nocturne. Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte !</p>	 <p>Choisir les bons outils ! S'équiper d'une douchette économe, chasse d'eau double touche, moussesurs</p>	 <p>Chaque geste compte ! Lave-linge et lave-vaisselle toujours plein en mode éco</p>
 <p>Laver sa voiture en station de lavage qui recycle l'eau</p>	 <p>Tondre le gazon à 8 cm ! Pailler, un binage vaut 2 arrosages</p>	 <p>Utiliser les piscines publiques ! Une piscine privée de 40m³ c'est un an de consommation d'eau potable pour une personne</p>
 <p>Pour les collectivités Détection, colmater les fuites ! Améliorer son rendement de réseau d'eau potable</p>	 <p>Chaque geste compte ! Une douche rapide plutôt qu'un bain Couper l'eau pendant le savonnage</p>	 <p>Renseignez-vous en mairie ! Pour les restrictions d'usage d'eau potable</p>

Gestion de l'eau en 2024

Nous vous informons, qu'à partir du 1er janvier 2024, la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS verra ses compétences en eau potable et assainissement collectif transférées à la Communauté de Communes du Pithiverais.

La facturation annuelle 2023 de l'eau, pour la période de consommation allant du 1er août 2022 au 31 juillet 2023, vous sera adressée exceptionnellement en juin 2023 pour la facture dite « estimée ». La dernière facture éditée par la Commune vous parviendra en décembre 2023.

La relève d'indexation des compteurs à lecture manuelle aura lieu au cours des mois de novembre et décembre 2023.

En 2024, les facturations seront élaborées par la Communauté de Communes du Pithiverais.

Les jeunes du CMJ invités au Centre de secours

Les Sapeurs-Pompiers chilleurois ont reçu, dimanche 11 juin dernier, les élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Au programme de cette matinée à laquelle étaient également conviés les enfants des pompiers : découverte du centre de secours, échanges sur les missions des soldats du feu, initiation aux premiers secours et participation à une manœuvre. Nos jeunes élus ont, à cette occasion, interviewé Alexandre COLLADO, le Chef de centre. Un reportage à retrouver dans le prochain Chilleurs Info. .



Boulangerie de Papa

Nous sommes heureux d'accueillir Monsieur et Madame KAF, repreneurs de la boulangerie de notre commune au mois de mai dernier. Ce couple de boulangers, originaire du Loiret mais installé précédemment à BOURGES pendant 10 ans, emploie 6 personnes dont 1 apprenti pâtissier en 1ère année.

La Boulangerie de papa vous offre désormais un coin snack qui a été créé pour vous proposer des sandwiches, des boissons ainsi que des pizzas sur commande. Toute l'année et sur toute la gamme de produits vous pourrez profiter de l'offre 3+1 (le moins cher des quatre sera offert).

La boulangerie est ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 6 h 30 à 20 heures, le dimanche et les jours fériés de 7 à 13 heures.

**9 Place de Romand, 45 170 CHILLEURS-AUX-BOIS
02 38 33 23 43**



La boîte aux lunettes

Afin de toujours mieux vous servir mais aussi pour raccourcir le parcours traditionnel de prescription de lunettes, Natacha s'est équipée d'un appareil d'examen de vue Dénommé Visionix VX 90.

Cet appareil permet la prescription d'une ordonnance par un ophtalmologiste via une plateforme dédiée. Natacha pourra vous aider dans vos démarches pour les personnes ne disposant pas d'une connexion internet ou de boîte mail.

Cela permet ainsi la réalisation de vos lunettes ou commande de vos lentilles en 1 seul et unique rendez-vous.

Cette prestation est facturée 50 € si elle est réalisée seule, mais vous est offerte pour l'achat de lunettes ou lentilles.

Pour les personnes de plus de 16 ans ne souffrant pas de pathologie lourdes.

**8 place de Romand, CHILLEURS-AUX-BOIS
02 38 30 15 23**

**laboiteauxlunettes45@gmail.com
la-boite-aux-lunettes.com**





Fête Nationale les 13 et 14 juillet

13 JUILLET

Pour la quatrième édition du « cochon grillé », nous vous donnons rendez-vous le jeudi 13 juillet dans le parc de la Cour Gauthier à partir de 19 H pour un moment champêtre et convivial.



Attention :

Réservation obligatoire en Mairie avec le règlement (espèces ou cheque), le nombre de places étant limité à 200 personnes.

La retraite aux Flambeaux démarrera vers 22 H et sera emmenée par la société de musique de l'Avenir. Le feu d'artifice sera tiré vers 23 H dans le parc de la Rouche, rue de la Boulangère.

Retour ensuite en musique avec les musiciens à la Cour Gauthier pour le traditionnel bal populaire.

14 JUILLET

Revue des Sapeurs-Pompiers dans le parc de la Cour Gauthier à partir de 16 H 30, musique avec les Echos de Chamerolles et l'Avenir et enfin assiette garnie offerte par la Municipalité.

13 Août

Comme chaque année, la cérémonie du 13 août en mémoire des fusillés du maquis de CHILLEURS AUX BOIS se déroulera au monument des châtaigniers à Gallerand, à 10 H 30.

Le rendez-vous est fixé à 10 H au jardin de la Mairie. Le programme détaillé vous sera communiqué dans les prochaines semaines par le biais des réseaux et des panneaux d'affichage.

Marché des producteurs

Les éditions d'avril, mai et de juin ont été fort réussies grâce à votre participation active et sympathique. Un grand merci aux enfants pour leurs superbes créations d'œufs de Pâques ainsi qu'à Monsieur MICHAU Mickaël pour sa prestation de tonte lors du 5 mai.

Notre marché semi-nocturne est de retour le 7 juillet au parc municipal de la Rouche où plus de 30 exposants seront présents. Nous vous attendons nombreux lors de cette nouvelle édition.

Et toujours un beau sac en toile de jute remis contre 6 tickets

(1 ticket donné pour chaque achat par les commerçants).

A très bientôt !

Prochaines dates du marché

- 7 juillet, animation surprise, venez nombreux !
- 1er septembre, en partenariat avec le forum des associations sportives et culturelles de la commune,
- Samedi 2 décembre, Marché de Noël en intérieur toute la journée au gymnase Bernard Thomas.



Marché des Producteurs locaux et Artisans créateurs



Vendredi 7 juillet 2023
18 h 00 à 21 h 30



Restauration sur place
Tables à votre disposition

« Etang de la Rouche »
Rue de la Boulangère

Chilleux-Bois



TOMBOLA
venez nombreux !

Chaque 1^{er} vendredi du mois !



locavore.chilleurois@gmail.com

Rétrospective

Avril / Mai 2023



Lundi 10 avril, 105 enfants ont pris part – sous l’œil attentif de leurs parents – à la chasse aux œufs organisée conjointement par la commission animation et le Conseil municipal des jeunes. Près de 400 œufs et figurines en plâtre avaient été dissimulés, à cette occasion, dans le parc de la Cour Gauthier, spécialement décoré aux couleurs de Pâques.

Les œufs et figurines collectés ont ensuite été échangés contre des confiseries. Et comme à Chilleurs on fait bien les choses, chaque enfant est reparti avec son sachet de chocolats offert par la municipalité. Les plus chanceux ont, quant à eux, également eu droit à des bonus.



Dimanche 30 avril dernier, a eu lieu au cimetière de Chilleurs-aux-Bois, en présence d’élus, de porte-drapeaux, et d’habitants, la cérémonie annuelle rendant hommage aux victimes et héros de la déportation. Instaurée par la loi du 14 avril 1954, cette journée nationale honore la mémoire de tous les déportés sans distinction et rend hommage à leur sacrifice.

Après un dépôt de gerbe au pied du monument aux morts effectué conjointement par M. Jean-Claude MÉNAGER, Président des Anciens Combattants et M. Gérard LEGRAND, Maire de la commune, une lecture a été faite par ce-dernier du message national 2023 de la journée du souvenir dont voici un extrait :

« Le destin tragique des déportés doit interpeller la conscience et la raison de toutes les générations car le combat n’est pas terminé. En effet, se précisent, sous nos yeux, les menaces de plus en plus préoccupantes des totalitarismes de toute nature, du fanatisme religieux, du nationalisme et de la xénophobie, du racisme et de l’antisémitisme, de la remise en cause de plus en plus systématique des principes de la démocratie. »



Première réussite pour le trail de Chamerolles-Rabajou organisé, dimanche 2 avril, par la toute jeune AS RABAJOU. 176 participants dont un certain nombre de coureurs chilleurois, deux parcours de choix et une bonne ambiance. Les meilleurs temps ont été réalisés en 38 minutes et 47 secondes pour le 10 kilomètres et 1 heures 33 minutes et 18 secondes pour le 24 kilomètres. Bravo à tous les participants.



Notre commune est constituée un lieu de rendez-vous privilégié pour les amateurs de belles mécaniques. En témoigne le récent accueil de Porschistes et amateurs de Renault Vel Satis et Avantime.



Beau succès pour le marché des producteurs locaux et artisans créateurs.

Les démonstrations de tonte de moutons réalisées par Mickael, notre éleveur chilleurois, ont été particulièrement appréciées.



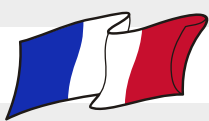
Lundi 8 mai, un bel hommage a été rendu aux combattants et soldats morts pour la France durant la seconde Guerre mondiale. Merci au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), aux anciens combattants, Sapeurs Pompiers et musiciens de L'Avenir pour leur investissement ainsi qu'aux Chilleurois présents.

Les Roses anciennes André EVE et le Théâtre des Minuits nous ont offert deux soirées féériques, organisées dans le cadre de « La route de la rose en fête », les 12 et 13 mai dernier. Chacun était invité, pour occasion, à déambuler au gré de ses envies parmi les jardins et serres illuminés par 1 600 photophores et animés par les artistes de la troupe. Un spectacle qui a séduit les nombreux visiteurs.



Vive le printemps à Chilleurs- aux-Bois





Conseil du 28 février 2023

Adhésion prestation retraite

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1er janvier 2016, le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET propose une nouvelle prestation retraite qui permet, aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents. Pour le bon fonctionnement du service et celui-ci étant payant, l'accord de la collectivité doit être préalable à toute demande directe de l'agent (rendez-vous, dossier traité). La Commune avait adhéré à ce service en 2016, puis cela a été renouvelé en 2019 et 2020. Il convient donc de renouveler cette adhésion afin de pouvoir permettre de ces prestations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Choix des entreprises pour les travaux de l'agence postale communale.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues suite à la consultation relative aux travaux de création de l'agence postale communale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1, gros œuvre - ALEGRE : 31 084,15 € HT soit 37 300,98 € TTC.
- Lot 2, charpente-couverture - ALEGRE : 15 348,88 € HT soit 18 418,65 € TTC.
- Lot 3, menuiserie - DUPEU : 6 027 € HT soit 7 232,40 € TTC.
- Lot 4, électricité - FORGEARD : 6 070,00 € HT soit 7 284,00 € TTC.
- Lot 5, climatisation - FORGEARD : 3 072€ HT soit 3 686,40 € TTC.
- Lot 6, plâtrerie - A.M.G : 4 551,50 € HT soit 5 461,80 € TTC.
- Lot 7, carrelage - MALIK : 4 286,33 € HT soit 5 143,60 € TTC.
- Lot 8, peinture - PERCHE : 2 296,80 € HT soit 2 756,16 € TTC.

Soit pour l'ensemble, un montant de 72 736,66 € HT, soit 87 283,99 € TTC.

Plan topographique. Cabinet médical et abords.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition relative à l'établissement d'un plan topographique du terrain d'emprise du cabinet médical. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la Gâtinaise de topographie pour un montant de 1 300 € HT soit 1 560 € TTC.

Conseil du 22 Mars 2023

Taux d'imposition 2023

Au vu des différentes augmentations, notamment énergétiques, et pour permettre à la Commune de continuer de développer des projets, le Conseil Municipal, décide d'augmenter les taux de 1 % et de fixer les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,37 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,40 %

Compte Administratif 2022 - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate pour l'exercice 2022 (du 01.01 au 31.12.2022) :

- un excédent de fonctionnement de : 417 291,74 €
 - un déficit d'investissement de : 486 498,15 €
 - un déficit de reste à réaliser en investissement : 97 091,67 € (RAR dépenses : 146 437,11 € + RAR recettes : 49 345,44 €)
- Constate un cumul au 31 décembre 2022 :

- un excédent de fonctionnement de : 823 466,75€
 - un déficit d'investissement de : 332 148,03 €
 - un déficit en RAR en investissement de : 97 091,67 €
- Approuve le Compte Administratif 2022 de la Commune.

Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un parcours sportif, santé et bien-être.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une troisième demande de subvention, auprès de l'agence Nationale du Sport, pour la création du parcours sportif, santé et bien-être. Après réajustement et rencontre avec les représentants de cette agence, le coût prévisionnel des travaux a été modifié et s'élève à 67 055,16 € H.T, soit 80 466,19 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une abstention, décide de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 24 246 € et établit et adopte le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.
Agence Nationale du Sport =	24 246,00 €
Contrat Régional Solidarité Territorial =	9 100,00 €
DETR 2023 =	18 267,16 €
Auto financement =	15 442,16 €
Total =	67 055,16 €

Mise à l'enquête publique des projets de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Monsieur le Maire expose les résultats de l'étude de définition des projets de zonages d'assainissement de la Commune. Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique les conclusions de cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les projets des zonages d'assainissement tel que définis par les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales de l'étude citée ci-dessus, et annexées à la présente et autorise Monsieur le Maire, à lancer la procédure d'enquête publique des projets de zonages d'assainissement conformément aux articles 3 et 4 du décret du 3 juin 1994 abrogés par les articles R.2224.8 et R.2224.9 du Code Général des Collectivités Territoriales (créés par le décret du 7 avril 2000, modifiés par le décret du 29 décembre 2011 et le décret du 11 septembre 2007 respectivement).

Devis d'expertise du pont de la Saussaye

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'expertise du pont de la Saussaye, franchissant le ruisseau l'Euif. Un pré diagnostic fait état de désordres structurels sur cet ouvrage qui pourraient provoquer son effondrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le bureau d'études BETERS OA pour un montant de 2 080 € HT, soit 2 496 € TTC.

Budget communal - Affectation des résultats de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 394 227,05 €
- en recette d'investissement R 1068 = 429 239,70 €

Budget Communal - Vote du budget unique 2023

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget communal 2023, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 2 abstentions, adopte le Budget Unique 2023 de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 2 028 451,05 €
Section d'investissement : 1 371 973,50 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Budget service Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2022 (du 01.01.22 au 31.12.22) :

- un déficit de fonctionnement de : 173 045,97 €
- un déficit d'investissement de : 3 096,89 €

Levé topographique - Cimetière communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition relative à l'établissement d'un levé topographique et la réalisation d'un plan précis du cimetière. Ce document permettra une meilleure gestion des emplacements des concessions et un réaménagement des allées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la Gâtinaise de Topographie pour un montant de 2 800 € HT, soit 3 360 € TTC.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la problématique de la fourniture d'eau au Domaine de Chamerolles. A l'heure actuelle, il n'y a plus d'abonnement de souscrit auprès de notre service des Eaux. A l'origine, l'ASL était l'abonné mais celle-ci a été placée en liquidation judiciaire il y a quelques années. La facturation a été maintenue au nom de cette entité en espérant récupérer une partie des dettes par l'administrateur judiciaire, sans suite pour l'instant. Il a ensuite été demandé à AJ associés, administrateur judiciaire de l'association des copropriétaires, de reprendre le contrat à leur nom. Aucun retour n'a été donné à cette demande. Dans la situation actuelle, il n'y a donc plus d'abonné et l'eau est délivrée gratuitement aux derniers résidents encore présents, la Commune ne pouvant priver ces personnes d'eau potable.

La Commune vient de procéder, début février, au changement du compteur d'eau du Domaine, l'ancien ne fonctionnant plus. Or, depuis la mise en service du nouveau dispositif de comptage, les consommations d'eau apparaissent démesurées, à savoir 110 m3 en moyenne chaque jour pour 15 à 20 personnes présentes sur le site. Cette consommation représente environ celle à l'année d'une famille avec 2 enfants (facture type de 120 m3) ou l'équivalent de 4 à 5 camions citernes. Ce volume distribué étant soumis à la taxe prélevée par l'Agence de l'Eau, la Commune va devoir en plus reverser près de 12 000 € (0,40 € environ par m3).

Afin de ne pas priver d'eau les derniers résidents du Domaine, mais en même temps éviter le gaspillage de la ressource en eau, le Conseil Municipal souhaite mettre en place une solution permettant une distribution de l'eau dans des conditions différentes de celles actuelles.

Une lettre dans ce sens va être envoyée à la Sous-Préfecture de PITHIVIERS.

Constate un cumul au 31 décembre 2022 :

- un excédent de fonctionnement de : 48 236,19 €
- un excédent d'investissement de : 187 306,59 €

Approuve le Compte Administratif 2022 du service Assainissement

Budget Service Assainissement - Affectation des résultats de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

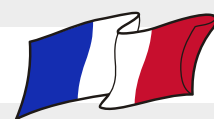
- en recette de fonctionnement R 002 = 48 236,19 €
- en recette d'investissement R 001 = 187 306,59 €

Budget Service Assainissement - Vote du budget unique 2023

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget du service d'Assainissement 2023, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2023 du service Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 279 115,19 €
Section d'investissement : 381 427,07 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.



Conseil du 22 Mars 2023 (suite)

Budget service de l'Eau - Approbation du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2022 (du 01.01.22 au 31.12.22) :

- un déficit de fonctionnement de : 4 112,14 €
 - un déficit d'investissement de : 24 925,65 €
- Constate un cumul au 31 décembre 2022 :
- un excédent de fonctionnement de : 100 185,71 €
 - un excédent d'investissement de : 6 048,38 €

Approuve le Compte Administratif 2022 du service de l'Eau

Budget Service de l'Eau Affectation des résultats de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 100 185,71 €
- en recette d'investissement R 001 = 6 048,38 €

Budget Service de l'Eau - Vote du budget unique 2023

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget du service de l'Eau 2023, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2022 du service de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 298 499,67 €

Section d'investissement : 129 302,73 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Budget service Energie Renouvelable - Approbation du Compte Administratif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2022 (du 01.01.22 au 31.12.22) :

- un déficit de fonctionnement de : 533,12 €
 - un excédent d'investissement de : 247 005,91 €
- Constate un cumul au 31 décembre 2022 :
- un déficit de fonctionnement de : 533,12 €
 - un excédent d'investissement de : 247 005,91 €

Approuve le Compte Administratif 2022 du budget Energie Renouvelable

Budget Energie Renouvelable - Affectation des résultats de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, vu les résultats du Compte Administratif 2022 du budget Energie Renouvelable, constate un cumul au 31 décembre 2022 :

- un déficit de fonctionnement de : 533,12 €
 - un excédent d'investissement de : 247 005,91 €
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :
- en dépense de fonctionnement D 002 = 533,12 €
 - en recette d'investissement R 001 = 247 005,91 €

Budget Energie Renouvelable - Vote du budget unique 2023

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget Energie Renouvelable 2023, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2023 Energie Renouvelable, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 27 420 €

Section d'investissement : 274 765,83 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Budget Lotissement les Forestières - Approbation du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2022 (du 01.01.22 au 31.12.22) :

- un résultat de fonctionnement de : 0 €
 - un déficit d'investissement de : 3 200 €
- Constate un cumul au 31 décembre 2022 :
- un résultat de fonctionnement de : 0 €
 - un déficit d'investissement de : 3 200 €

Approuve le Compte Administratif 2022 du budget Lotissement les Forestières

Vote des Subventions 2023 aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, et après en avoir délibéré, Vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2023, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 22 000 € et décide d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574.

SUBVENTIONS 2023 aux Associations	Accordée en 2022	Demande 2023	Proposition Commission Financière	Vote 2023
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
Amis de l'Orgas	400	400	400	400
L'Avenir + pêche	650	650	650	650
COC	7500	7560	7560	7560
Société Chasse CHILLEURS (compris entretien laies)	500	500	500	500
Société Chasse Gallurand	0	350	350	350
ACAC Bibliothèque (1200) et Les Amis des Roses (300)	2000	2000	2000	2000
Le Forcatoire	1000	2000	2000	1000
Familles Rurales LOURY-CHILLEURS	200	200	200	200
AS RABAJOU	0	200	200	200
ABCD	0	1000	500	200
Sous total associations communales	12250	15660	15160	13660
ASSOCIATIONS EXTERIEURES				
ECOLES				
Association Amicale Secrétaire de Mairie	30	30	30	30
MFR Chaligny	150	150	150	150
MFR Ste Genevieve des Bois	150	75	75	75
MFR Bouquet les Aulnois	150	75	75	75
MFR du val de marais	0	150	150	150
MFR du Pitihivrais	0	75	75	75
Lycée Général et Tech Daniel Democotte	75	75	75	75
Jeunes Sapeurs-Pompier PITHIVIERIS	75	75	75	75
ENVIRONNEMENT				
Loiret Nature Environnement	100	100	100	100
SAFO Conférences 2023 Entre Loisirs et Soins, la forêt et le	300	300	300	300
DIVERS				
Protection environnement et animal (assoc de Neuville)	450	380	450	450
Total associations Extérieures	1400	400	1555	1555
Sous Total	13730	20500		
Coopérative scolaire Primaire (151 / enfant) 141	2265	2200	2115	2115
Coopérative scolaire Maternelle (151 / enfant) 57	1050	1000	1005	1005
Association Sportive Collège Neuville	600	636	636	636
La situation pour demander associations diverses	455		1463	2163
Sous Total	4370,00	4336	5285	6585
Total imputation 6574	18 100,00	24 896,00	6 840,00	22 000,00

Budget Lotissement les Forestières - Affectation des résultats de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, vu les résultats du Compte Administratif 2022 du budget Lotissement les Forestières, constate un cumul au 31 décembre 2022 :

- un résultat de fonctionnement de : 0 €
- un déficit d'investissement de : 3 200 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en déficit d'investissement D 001 = 3 200 €

Budget Lotissement Les Forestières - Vote du budget unique 2023

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget du Lotissement les Forestières 2023, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 voix contre, adopte le Budget Unique 2023 du Lotissement les Forestières, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 284 300 €

Section d'investissement : 287 500 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté.

Acquisition de parcelles

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition de vente de deux parties de la parcelle ZH 222, appartenant à Mr BEAUDOIN Eric, au 18 route de Neuville à CHILLEURS AUX BOIS, de surfaces respectives d'environ 50 m² et 35 m², soit un total d'environ 85 m². L'acquisition de ces deux surfaces permettra de dégager les entrées des chemins situés de part et d'autre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 4 abstentions, décide d'acquiescer les deux parties de ladite parcelle ZH 222 pour une surface totale d'environ 85 m², accepte l'acquisition pour un prix forfaitaire de 1 500 €.

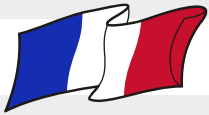
Choix entreprise travaux réseau séparatif

Monsieur COLMAN présente au Conseil Municipal les propositions reçues pour les travaux de mise en place des réseaux sur le futur chemin communal situé au 16 route de Neuville. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient l'entreprise GROSSAIN pour un montant de 57 155,77 € HT, soit 68 586,93 € TTC.

Rétrocession voirie chemin privé ZH 675

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la convention établie avec M. et Mme GODEFROY, demeurant 16 route de Neuville, et Mr GEORGES et Mme VESELINOVIC, demeurant 14 route de Neuville, indiquant les conditions de rétrocession d'un chemin privé situé 16 route de Neuville, celui-ci a été cadastré à la section ZH 675 et possède une surface de 610 m². Il a été convenu que les consorts GODEFROY rétrocéderont cette parcelle à la Commune pour l'Euro symbolique, après réfection à leur charge exclusive de la voirie, avec mise en place d'un enrobé, et mise aux normes des réseaux privatifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la voirie du chemin situé au 16 route de Neuville, d'une longueur de 95 m. Celle-ci sera intégrée au domaine public communal après réalisation de l'ensemble des travaux, privatifs et publics et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer tous les actes relatifs à cette rétrocession et la mise à jour du tableau de la voirie communale.



Conseil du 3 mai 2023

Urbanisme : Autorisation de signer un acte constituant une servitude sur la parcelle AB 662. Accord de rétrocession au profit de la Commune du chemin existant situé sur la parcelle AB 718.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle AB 718 vient de la mettre en vente. Cependant, ce terrain est enclavé et ne dispose pas d'accès sur la voie publique. Afin de permettre sa desserte et le passage des réseaux, il est proposé d'établir une servitude sur une partie de la parcelle AB 662, propriété de la Commune, sur une surface de 45 m² (largeur de 3 mètres sur une longueur de 15 mètres).

En contrepartie, le propriétaire accepte de céder à la Commune pour l'Euro symbolique, la partie Sud-Est de la parcelle AB 718 (largeur de 4 m environ à définir précisément après bornage) qui correspond à un chemin existant empierré et qui permet l'accès à la parcelle voisine AB 184.

Il est décidé en complément, que la Commune de CHILLEURS AUX BOIS prendra l'attache du notaire de l'indivision propriétaire du chemin situé sur la parcelle AB 176, afin de demander également sa rétrocession au profit de la Commune.

Il est précisé qu'en cas d'accord, la servitude d'accès à la parcelle AB 718 s'éteindra de fait et que celle de passage des réseaux s'éteindra également si ceux-ci ne sont pas réalisés avant cette rétrocession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE la constitution d'une servitude d'accès et de passage de réseaux sur la parcelle AB 662, d'une largeur de 3 m sur une longueur de 15 m.

ACCEPTÉ la rétrocession au profit de la Commune de la parcelle d'assiette du chemin situé sur la parcelle AB 718 moyennant l'Euro symbolique, étant précisé que tous les frais liés à cette opération seront pris en charge intégralement par son propriétaire (division, bornage, actes notariaux).

PRÉCISE que la servitude d'accès à la parcelle AB 718 s'éteindra de fait après acquisition par la Commune du chemin situé sur la parcelle AB 176 et que celle de passage des réseaux s'éteindra également de fait si les travaux ne sont pas réalisés avant cette date.

INDIQUE que les travaux de mise en place des réseaux devront faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Mairie pour validation et que la parcelle d'assiette de la servitude devra être remise en état à l'identique après travaux.

Urbanisme : Autorisation de signature du devis d'appréhension des biens présumés sans maître proposé par la SAFER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune souhaite engager une procédure d'appréhension de biens présumés sans maître repérés sur son territoire. Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés (Code Civil, Article 713 – Loi du 13 août 2004). Aussi, la commune souhaite un accompagnement de la SAFER du Centre pour mener la procédure d'appréhension qui comprend 29 parcelles présumées sans maître, pour 16 comptes de propriété, sur le territoire, pour une superficie totale de 10 ha 09 a 23 ca.

La SAFER propose une prestation comprenant l'accompagnement à la réalisation des formalités préalables, les consultations, l'aide à la rédaction des délibérations, l'estimation des parcelles, un point régulier sur l'avancée de la procédure ainsi qu'un accompagnement des formalités postérieures liées à la publication au Service de Publicité Foncière de l'arrêté municipal d'incorporation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord pour l'ouverture de la procédure d'appréhension afférente aux parcelles présumées sans maître énumérées ci-dessus en vue de pouvoir les incorporer dans le domaine communal.

DONNE son accord pour solliciter la SAFER du Centre pour un accompagnement de la Commune dans les différentes phases de cette procédure d'appréhension des biens sans maître.

ACCEPTÉ le devis émis par la SAFER, d'un montant de 2 241,40 € HT, soit 2 689,68 € TTC, permettant de cadrer l'accompagnement technique et administratif de cette opération et fixant les conditions financières de cet accompagnement.

CHARGE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'établissement des opérations de caractérisation de la vacance des parcelles en vue de leur appréhension par la Commune.

Choix de l'entreprise pour le marché de la rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a sollicité une demande de subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région du Pithiverais (SIERP) pour le marché de rénovation de l'éclairage public avec remplacement des éclairages existants en LED.

Par courrier en date du 21 mars 2023, le SIERP a décidé d'accorder à la Commune une subvention d'un montant maximum de 143 600 € correspondant à 80 % du montant estimatif des travaux.

Une consultation a été organisée auprès de 4 entreprises. Après examen des différentes offres reçues, il est proposé de retenir la société ISI ELEC compte tenu entre autres, de :

- Leur proposition la mieux disante.
- La qualité de leur offre.
- La mise en place gratuite d'un logiciel d'aide à la maintenance du parc d'éclairage public.
- Leur variante pour le remplacement des lanternes de style ancien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise ISI ELEC pour un montant total de 149 916,05 € HT, soit 179 899,26 € TTC.

Subvention exceptionnelle pour le Festival des Orgues en Pithiverais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 9ème Festival des Orgues en Pithiverais se tiendra au cours des mois de septembre et d'octobre sur 8 communes : ASCHERES-LE-MARCHE, AUXY, BEAUNE-LA-ROLANDE, BELLEGARDE, BOYNES, CHILLEURS-AUX-BOIS, PITHIVIERS ET PUISEAUX.

Le concert organisé sur notre Commune aura lieu le 14 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association « Les Amis de l'Orgue » une subvention exceptionnelle pour cette manifestation à hauteur de 0,30 € par habitant, soit 608,10 € (0,30 € x 2 027 habitants).

Convention avec le Conseil Départemental du Loiret pour des opérations de comptage routier sur le territoire communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération en date du 24 novembre 2022, de déposer une demande officielle de déviation de la RD 2152 auprès du Conseil départemental du Loiret. Après échanges avec le service des Routes du Département du Loiret et préalablement au démarrage de l'étude de déviation, il convient de procéder à une campagne de comptages routiers aux différentes entrées de la Commune.

Le coût de cette opération, estimé à un montant compris entre 35 000 et 45 000 €, doit faire l'objet d'une convention signée entre le Département et la Commune, chacune des collectivités devant financer 50 % du coût de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de financer à hauteur de 50 %, le montant de l'opération.

AFFAIRES DIVERSES

Conseil Municipal des Jeunes : Après différents échanges avec les cabinets de sénateurs et députés, Madame DESNOUS propose au Conseil Municipal d'inviter les enfants du CMJ à visiter l'Assemblée Nationale.

Différentes dates sont proposées. Après échanges, la date du lundi 30 octobre 2023 est retenue.

Extension du cabinet médical : Monsieur COLMAN fait un point sur la demande d'étude déposés auprès de l'architecte pour évaluer les coûts financiers pour l'extension des locaux avec un ou deux cabinets médicaux supplémentaires.

Agence Postale : Les travaux ont débuté. Les horaires et conditions d'ouverture au public seront à définir par un groupe de travail.

Enquête publique sur les projets de révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et d'élaboration du zonage des eaux pluviales : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence Eau et Assainissement, la Communauté de Communes du Pithiverais a engagé une démarche d'accompagnement dans la révision des zonages d'eaux usées et d'eaux pluviales des communes membres. Aussi, le Conseil Municipal, par délibération en date du 28 février 2023, a adopté les projets de zonages des eaux usées et eaux pluviales de la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS.

L'enquête publique se déroulera du 15 au 30 juin 2023. Le commissaire enquêteur se rendra en Mairie pour consultation du public le samedi 17 juin de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi 22 juin de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 30 juin de 14 h 00 à 17 h 00.



Agence postale

Suite à la fermeture programmée de notre bureau de Poste, la Commune a fait le choix de créer une nouvelle agence postale communale qui devrait ouvrir ses portes au cours du dernier trimestre de cette année.

Pour ce faire, il a été décidé de créer un espace dédié accolé à la Mairie, à la place de l'ancien garage qui vient d'être démolé.

Un panneau signalétique identifiera l'entrée et un parking sera en outre créé.

La boîte aux lettres sera également déplacée. Celle de Gallerand restera implantée à côté de la chapelle.

Un nouvel agent municipal doit être recruté pour gérer l'agence après une formation immersive au sein d'une autre agence postale communale. Tout au long de la première semaine d'ouverture, un représentant de La Poste sera présent afin d'assurer au mieux une continuité de service auprès des usagers.

L'investissement nécessaire au montage du projet est d'environ 120 000 € HT, dont 86 000 € HT financés par un fonds de péréquation de la commission départementale de présence postale (CDPPT). De plus, l'opérateur national indemniserà la collectivité du coût des frais du personnel, à hauteur d'environ 12 000 € par an.

Les Chilleurois continueront donc de bénéficier des opérations postales courantes relatives au courrier, ainsi que des opérations financières de retrait et versement d'espèces, et de dépôts de chèques. L'agence sera équipée d'un îlot numérique (ordinateur avec une connexion internet et une imprimante scanner) permettant aux usagers d'accéder gratuitement à l'offre de services en ligne de La Poste.

Pour les opérations financières spécifiques, un conseiller bancaire se tiendra à la disposition de la clientèle au bureau de poste de NEUVILLE-AUX-BOIS, 2 rue de la Pichardière, ou en visioconférence, sur rendez-vous au 36.39.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJETS DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DES EAUX USEES ET D'ELABORATION DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Par arrêté du 12 mai 2023, le Maire de CHILLEURS-AUX-BOIS, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur les projets de révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et d'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS.

Par décision du Président du Tribunal Administratif d'Orléans, M Marc FORTON, professeur de Français en retraite, est désigné commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant 15 jours du 15 au 30 juin 2023

Pendant cette période les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS, 42 Grande Rue, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Ce dossier consultable en format papier le sera également, durant le temps de l'enquête, sur support numérique sur un ordinateur mis à disposition en Mairie aux horaires suivants : lundi, mercredi et jeudi de 8H30 à 12H00 / vendredi et mardi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H00, samedi de 9H00 à 12H00 et sur le site internet de la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS à l'adresse suivante : <https://chilleurs-aux-bois.fr/>

Les personnes qui le souhaitent pourront consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet et déposés en mairie ou les adresser par courrier au commissaire-enquêteur en mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS, siège de l'enquête publique, ou par mail à accueil.mairie@chilleursauxbois.fr

Le dossier est communicable, par la Mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS, à toute personne sur sa demande et à ses frais avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant celle-ci.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie dans les conditions suivantes :

- samedi 17 juin 2023 de 9H00 à 12H00
- jeudi 22 juin 2023 de 9H00 à 12H00
- vendredi 30 juin 2023 de 14H00 à 17H00

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur, seront consultables en Mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS dès qu'ils y auront été transmis et ce pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, les projets seront soumis, pour approbation ou rejet, à délibération du Conseil Municipal s'agissant des projets de révision d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, et d'élaboration du zonage des eaux pluviales.

CHILLEURS-AUX-BOIS, le 15 mai 2023

Le Maire, Gérard L. GRAND





ABCD

L'ABCD pétanque vous propose une saison 2023 originale avec des rencontres à thème :

- Le 3 juin, concours de pétanque intitulé « Fêtes des Mères »
- le 26 août, concours appelé « Rentrée des Classes »
- le 23 septembre, nouvelle rencontre « concours Automne »
- le 1er octobre, une fois n'est pas coutume avec un « Vide Greniers »
- enfin la seconde édition le 3 décembre, de la bourse aux vêtements et jouets peu avant les fêtes de fin d'année.

Un Grand MERCI à Nelly, Sandrine et Stéphanie, Alexandre et Fabrice pour leur investissement.

Une grande reconnaissance aux sponsors, INEO MARKET, JNS GLASS, LA SCALA, LE LAZIO, LA BOITE AUX LUNETTES et EN-KAL-INCENDIE.

COC



Gymnastique volontaire

La saison va bientôt se terminer : les derniers cours auront lieu mercredi 28 et jeudi 29 juin.

Vous pourrez venir vous inscrire pour la saison 2023-2024, lors du prochain forum des associations qui se tiendra le vendredi 1er septembre au cours du marché des producteurs.

Notre assemblée générale aura lieu en septembre un peu après la rentrée.

Les cours de la prochaine saison reprendront les mercredi 6 et jeudi 7 septembre.

Gym douce pour seniors, le mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30.

Gym adultes, le jeudi soir

- de 18 h 15 à 19 h 15, Pilates

- de 19 h 15 à 20 h 15, Renforcement musculaire

Nos animateurs adaptent les difficultés et mouvements en fonction des possibilités de chacun.

Tous les cours ont lieu au GYMNASSE de CHILLEURS AUX BOIS.

Nous vous souhaitons un bel été.

Pour tout renseignement supplémentaire, appeler le 06-36-69-52-89

Les amis des roses

Retrouvez « Les Amis des Roses » à la bibliothèque jusqu'à fin juin dans le cadre d'une exposition sur le thème de « La Route de la Rose ».

Vous y trouverez entre autres, un diaporama retraçant nos activités, nos 2 circuits de randonnées construits autour de la Rose au cœur de CHILLEURS et ses environs et des exemples de conventions de fleurissement faites avec les riverains volontaires.

Si vous aussi, vous souhaitez vous engager dans cette démarche, vous pouvez contacter la Mairie qui en fera part à notre association. Après signature d'une convention tripartite (Mairie, Association et vous-même), nous vous proposerons un projet de massif en accord avec vos envies.

Après le succès du voyage organisé l'an dernier à Chédigny, cette année, nous emmenons nos adhérents dans un des plus beaux villages de France : Apremont sur Allier (près de Nevers).

Apremont accueille chaque année 150 000 visiteurs. Il faut dire qu'entre la forteresse du 15ème siècle surplombant le village, son Parc Floral, sa cascade et les plus de 1.000 espèces d'arbres et de fleurs représentés...il y a de quoi déplacer les foules !

Ce voyage a eu lieu le samedi 3 juin. Nous ferons une rétrospective de cette journée dans le prochain Chilleurs Info !



L'avenir - section pêche

OUVERTURE DE LA PÊCHE

À L'ÉTANG DE LA ROUCHE - À CHILLEURS AUX BOIS

Du samedi 1er avril 2023 à 7 heures

Au dimanche 29 octobre 2023 à 20 heures

Les tickets et cartes sont en vente auprès :

- Du Garage ÉRAY
- De la Boulangerie
- Du Bar-Tabac Le Lazio

Tarifs :

- 4 € le ticket à la journée pour les adultes (pour 2 lignes)
- 2 € le ticket à la journée pour les enfants de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte (pour 2 lignes)
- 40 € la carte annuelle pour les habitants de Chilleurs aux Bois
- 60 € la carte annuelle pour les autres
- Gratuit le mercredi pour les enfants de Chilleurs de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte



La Forestière

Nous avons prévu 2 manifestations (paella et vide grenier) qui ont été annulées.

Pour la paella :

Nous sommes très déçus, nous étions partis pour faire la fête, décors, costumes tout était prévu.

37 inscriptions y compris 15 personnes du Lazio, que nous remercions vivement, pourquoi peu de participation de la part des Chilleurois et Chilleuroises lorsque nous organisons des soirées festives ?

Avons-nous perdu l'envie d'oublier nos soucis le temps de quelques heures ? Si vous avez des idées pour faire vivre la commune, n'hésitez pas. Nous sommes preneurs et plein de bonne volonté.

En ce qui concerne notre deuxième vide grenier, trop de manifestations identiques le même jour et très connues. Nous avons préféré annuler plutôt que porter préjudice aux exposants qui s'étaient inscrits. Merci pour votre compréhension et vos encouragements.

Nous maintenons notre 3ème CONCOURS DE BOULES en doublette pour amateurs ou pas, le plaisir de jouer tout simplement : 28 équipes peut-être un peu plus (Affaire à suivre)

Les inscriptions au 06 52 20 16 08.

- Jet du but à 10 heures
- 5 € par personne
- Coupe aux vainqueurs
- 1 lot par participant
- Redistribution des mises
- Dotation de la Forestière



Buvette et restauration sur place

Parking au Relais – Rue des Tirelles

POUR RAPPEL : la salle peut contenir jusqu'à 80 personnes assises. Les clefs peuvent être retirées le vendredi soir en période estivale (soit début avril à fin septembre) et remises le dimanche soir ou le lundi matin. Un état des lieux sera fait après chaque location en présence des locataires.

Pour la période hivernale, les locataires régleront le prix de leur consommation exacte tant en gaz qu'en électricité (début octobre à fin mars)

Et bien sûr, vous pouvez nous suivre sur Facebook LA FORESTIERE.

Les membres de la Forestière vous souhaitent un bel été et prenez soin de vous.

Amicale des anciens

(avec peu de bras, nous essayons de faire vivre l'Amicale)

Le jeudi 22 avril, 3ème loto familial à la Maison de l'Amitié, après-midi toujours aussi plaisant, les joueurs sont repartis les mains chargées de fleurs à planter.

Puis voilà, UN PETIT GOÛT D'ETE !

SALLE DU RELAIS, LE VENDREDI 23 JUIN A 12 h.

BUFFET CAMPAGNARD froid (cuisiné par le Lancelot)

(Chacun se sert, suivant son appétit et ses envies !!!)

APERITIF, BOISSONS, CAFE offerts par l'Amicale

Prix : 26 € avec un loto compris

Chèque au nom de l'Amicale des Anciens à l'inscription. Merci. Inscrivez-vous dès que possible !

Dates à retenir :

Septembre, une sortie d'une journée est programmée. Nous attendons la date pour la prestation ... Cela est fait et vient de sortir...

- Laissez-vous conter la Venise de l'Ouest à LA FERTE-BERNARD, Perche Sarthois le mercredi 6 septembre. Départ Place de Romand à 7h.30 (à confirmer).

- 10 h : Safari-découverte du cerf à la Ferme de la Haie en véhicule (comme au safari) dégustation de toasts à base de cerf !

- 12 h15 : Déjeuner au restaurant – kir, une entrée, un plat, fromage et salade verte, dessert, vin et café.

- 14 h 30 : Visite commentée de LA FERTE BERNARD en petit train touristique.

- 16 h 45 : Balade en bateaux électriques sur les canaux de LA FERTE BERNARD où ponts, passerelles et lavoirs s'égrènent au fil de l'eau.

Puis retour vers CHILLEURS.

Sortie peu fatigante, pas de marche, toujours véhiculés. Prix : Base de 25 à 29 : 99 €,

Base de 30 à 39 : 92 € si nous avons la chance d'être 31 inscrits, une gratuité qui servira pour les pourboires !!

Jeudi 12 octobre : Repas au Lancelot à 12 h. ** Date officielle et retenue. Nous vous en reparlerons au moment du buffet. Pas encore pris d'adhésion à l'Amicale pour cette année, il est toujours possible de le faire !

Abandon du repas sur la Loire, journée trop onéreuse pour une prestation près de chez nous....

ACAC - Bibliothèque municipale

Petit rappel :

la bibliothèque, située rue des ateliers, est gérée par des bénévoles et vous permet d'emprunter des livres, des bandes-dessinées, des revues pour toute la famille, tout au long de l'année :

Les lundis de 17 h à 19 h

Les mercredis de 16 h à 18 h

Les samedis de 10 h à 12 h

La cotisation symbolique est de 8 € par an et par famille, quel que soit le nombre de lecteurs.

Toutes les 6 semaines, une nouvelle exposition vous attend dans le hall d'entrée de la bibliothèque.

Après le chocolat et sa publicité, en ce moment, c'est la route de la rose qui vous est présentée, jusqu'à fin juin, avec la participation de l'association chilleuroise « les amis des roses ».



COC foot

Outre le bon déroulement du championnat pour nos 2 équipes seniors, il y a eu de nombreux matchs pour les loisirs, de nombreux plateaux pour les petits et beaucoup d'entraînements pour tous.

Reprise cette année de la participation aux tournois pour le plus grand bonheur des petits.

Belle participation de nos équipes.

U7 à CLOYES SUR LE LOIR

U9 à la SMOC

U11 à NOGENT LE ROI

Une sortie a été organisée par le club pour assister à un match à l'USO. Un très bon moment pour tous.

Le 16 avril remise officielle des 3 jeux de maillots complets pour nos équipes seniors et loisirs. Les jeux de maillots sont juste magnifiques.

Merci pour votre contribution spontanée, très beau travail d'équipe. Votre soutien est précieux pour nous. Merci également à la municipalité pour son soutien.

Nos sponsors :

PETITS FILS, représenté par Yohan FOIRET

OMEGA, salle de sports de NEUVILLE AUX BOIS, représentée par Farid EL HAKKOUNI

ENTRE VOUS ET BOIS, représenté par Jeremy GIRARD en partenariat avec Ryan RICOTTA

VIP SHOP représenté par Christian BAILLEUL

A Pâques, des ateliers ludiques et sportifs ont été proposés aux licenciés et non licenciés. 32 enfants ont répondu présents à cette invitation.

Bravo et merci à tous les coaches et bénévoles présents.

Essais ouverts pour tous. De la catégorie U7 aux séniors.

Seniors contact mail 505081@lcfoot.fr



ESSAIS Ouverts

**DU 24
MAI**

**AU 29
JUN**

**AGE
7-15**

COC FOOT DE CHILLEURS-AUX-BOIS
⚽ **STADE JEAN TRESSY** ⚽

U7 (2017-2018)
 MERCREDI DE 17H30 À 18H30
 EMILIE : 06.89.63.21.35

U9 (2015-2016)
 MERCREDI DE 17H30 À 19H00
 JACKY : 06.77.46.67.73

U11/U13 (2011 À 2014)
 MARDI ET JEUDI DE 18H00 À 19H30
 CHRISTOPHE : 06.82.02.97.88

U15 (2009-2010)
 JEUDI DE 18H00 À 19H30
 ALICE : 07.78.90.27.67

VIDE GRENIER

De 7h00 à 18h00
Allée du stade
Chilleurs-aux-Bois

Dimanche 25 Juin

Le matériel observation non accompagné de la caution ne sera pas pris en compte.
 L'installation des stands devra se faire entre 09h00 et 09h30.
 Le bulletin d'inscription et règlement pourront être envoyés par mail.
 Contact : secretaire@chilleursauxbois.com - Tel : 06 63 44 06 44

BASTILLE ET RESTAURANTON SUR PLACE



COC

EN FÊTE

SAMEDI 1ER JUILLET

DE 15H00 À 18H00

**FOOTBALL - TENNIS - DANSE - ÉVEIL
- GYMNASTIQUE - VOLLEY-BALL**



VENEZ DECOUVRIR LES SPORTS

**BUVETTE ET SNACK SUR
PLACE**

MATCHS | JEUX | MUSIQUE

**Stade Jean Tressy
Chilleurs-Aux-Bois**

poleanimationcocfoot@gmail.com

**STRUCTURE
GONFLABLE**





Un peu d'Histoire



CHILLEURS-AUX-BOIS - Hier et aujourd'hui

Le bon Laboureur



Rue du Vivier



La Mairie



La Mare autrefois





COUR GAUTHIER

13 juillet 2023

REPAS CHAMPÊTRE



Jeudi 13 JUILLET à CHILLEURS AUX BOIS

C'est le jour du cochon grillé



*Venez en famille, entre amis, partager un dîner champêtre
dans le parc de la Cour Gauthier*

16€ par personne

8€ pour les enfants (- de 12ans)

Boissons sur place à vendre

Réservation avant le vendredi 7 juillet

2023 (Limitées à 200 places)

Pour renseignement : Mickaël au 06 60 59 87 99

Inscription auprès de la Mairie ou par mail à accueil-mairie@chilleursauxbois.fr

